CHAMPIONS OF GLOBAL REPRODUCTIVE RIGHTS
pai.org

SOCIAL WATCH BENIN
CONTRÔLE CITOYEN

REDEVABILITÉ DES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE RESPECT DES BUDGETS CONSACRÉS À LA PLANIFICATION FAMILIALE : SUIVI BUDGETAIRE

RAPPORT SUR LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

Mars 2023

Introduction

D'une importance capitale pour le public, les allocations budgétaires et les dépenses publiques dans les secteurs sociaux, tels que la santé, l'eau et l'assainissement, les affaires sociales et l'éducation, font depuis quelques années l'objet d'un intérêt particulier pour Social Watch qui s'investit dans l'évaluation des propositions budgétaires gouvernementales et le suivi de leur exécution.
Le Bénin a entrepris depuis quelques années d'importantes réformes dans le domaine des finances publiques avec la mise à disposition du public du calendrier budgétaire et l'implication des OSC à certaines étapes du processus budgétaire, la publication au format citoyen des documents budgétaires.

Ces réformes lui ont permis, après avoir eu en 2015 le score de 45/100, en 2017 le score de 39/100, en 2019 le score de 49, d'obtenir le score 65/100 en matière de transparence budgétaire selon la dernière Enquête sur le Budget Ouvert (EBO) de International Budget Partnership (IBP) de 2021. L'analyse de ce score a révélé que bien qu'ayant obtenu le score de 65/100 en matière de transparence budgétaire, la participation du public au processus budgétaire au Bénin demeure encore faible avec un score de 28 sur 100, soit un progrès de 4 pts par rapport à 2019.

En dépit de ces progrès, les Organisations de la Société Civile (OSC) en général, et celles traitant des problèmes relatifs aux finances publique continuent d'exprimer de nombreuses préoccupations quant à la disponibilité de certaines informations budgétaires spécifiquement au programme de la santé sexuelle reproductive. Ainsi, les informations agrégées contenues dans les différents documents budgétaires ne leur permettent pas de faire une bonne appréciation des ressources mises à la disposition du secteur, des dépenses effectuées dans ledit secteur, de l'effectivité de la destination des allocations budgétaires, etc.....

L'examen des documents budgétaires clés prévus par les normes de transparence budgétaire ne suffit plus pour apprécier la transparence budgétaire au niveau sectoriel. Les Organisations de la Société Civile (OSC) ont donc forcément besoin de connaître certaines informations dont le montant des financements alloués aux activités de ce secteur, de savoir s'ils ont effectivement été dépensés et par qui afin de mieux apprécier la transparence budgétaire dans ces secteurs. Aussi, ont-elles besoin d'informations détaillées sur des programmes spécifiques comme le Programme SSR, sur les types de dépenses, sur la répartition géographique et sur les niveaux administratifs concernés sans lesquelles il est difficile de tenir quiconque responsable des éventuels échecs dans la prestation de services.

C'est fort de tout ce qui précède que, dans le souci de permettre au Bénin de poursuivre son progrès de transparence budgétaire jusqu'au niveau sectoriel, Social Watch Bénin a initié avec l'appui de PAI, une évaluation de la transparence budgétaire au niveau du secteur de la santé et spécifiquement les données en lien avec la planification familiale.

Le présent document expose les résultats de l'évaluation de la transparence budgétaire du secteur de la santé et spécifiquement les données budgétaires liées à la PF et les points de recommandation pour un plaidoyer en faveur d'une amélioration de la transparence budgétaire au niveau du secteur de la santé.

1- Présentation des résultats de la transparence budgétaire du secteur de la santé avec la méthodologie de IBP

Tableau : Indicateurs d'évaluation de l'EBO

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
S1	Le projet de budget de l'Exécutif présente-t-il des recettes affectées au secteur et/ou les dépenses du secteur associées à ces recettes affectées?	Le Budget Général de l'Etat présente-t-il des recettes qui sont directement destinées à certains ministères ou des postes de dépenses de certains ministères pour lesquels les ressources qui doivent les alimenter sont déjà prédéfinies ?	Il s'agit ici d'apprécier si le budget annuel alloué au Ministère/Institution considéré contient dans sa nomenclature, des lignes spécifiques de recettes déjà prédestinées à certaines dépenses directement.	a. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente toutes les sources de recettes affectées au secteur ou les dépenses spécifiques du secteur associées à chaque source de recettes affectées.		Non Applicable	La nomenclature budgétaire au Bénin ne présente pas les recettes affectées aux secteurs. Etant donné que la nomenclature budgétaire présente les recettes des différentes régies avec une unicité de la caisse de l'Etat et c'est après mobilisation des recettes que les ressources sont transférées au ministère sectoriel.
				b. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente au moins le montant total des recettes affectées au secteur ou les dépenses spécifiques du secteur associées aux recettes affectées.			
				c. Non, le Projet de budget de l'Exécutif ne présente toutes les sources de recettes affectées au secteur ou les dépenses totales du secteur associées aux recettes affectées.			
				d. Sans objet, autre ou ne participant pas.	X		

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
S2	S2. Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les recettes affectées au secteur et/ou les dépenses du secteur associées à ces recettes affectées ?	Le rapport d'exécution budgétaire rend-t-il compte pour l'année considérée, des recettes directement destinées à certains ministères ou des postes de dépenses des ministères pour lesquels les ressources qui doivent les alimenter sont déjà prédéfinies ?	Si en amont, le Budget Général de l'Etat a présenté clairement des recettes affectées à certains usages spécifiques, il est question ici d'apprécier si en fin de gestion, les documents nationaux de réédition de compte mettent en exergue ces recettes particulières affectées à des usages spécifiques et en rendent compte clairement de la gestion	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente toutes les sources de recettes affectées au secteur et les dépenses spécifiques du secteur associées à chaque source de recettes affectées.		Non Applicable	La nomenclature budgétaire au Bénin ne présente pas les recettes affectées aux secteurs. Etant donné que la nomenclature budgétaire présente les recettes des différentes régies avec une unicité de la caisse de l'Etat et c'est après mobilisation des recettes que les ressources sont transférées au ministère sectoriel.
				b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente soit toutes les sources de recettes affectées au secteur, ou les dépenses spécifiques du secteur associées à chaque source de recettes affectées.			
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente au moins le montant total des recettes affectées au secteur ou les dépenses totales spécifiques du secteur			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				associées aux recettes affectées.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les recettes totales affectées au secteur ni les dépenses totales du secteur liées aux recettes affectées.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.	X		
S3	Le Projet de budget de l'Exécutif présente-t-il l'aide des donateurs pour le secteur et/ou les dépenses du secteur associées à cette aide des donateurs ?	Le Budget Général de l'Etat présente-t-il dans les dotations des sectoriels, les ressources extérieures ou les postes de dépenses à financement extérieur ?	Il s'agit ici de voir si les budgets des sectoriels considérés ici comportent bien, outre les RECETTES NATIONALES, la rubrique "RESSOURCES EXTERIEURES" qui fait clairement ressortir les DONS, les PRETS éventuellement les LEGS s'ils en existent et qui sont clairement renseignés	a. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente toutes les sources individuelles d'aide des donateurs pour le secteur et les dépenses spécifiques du secteur associées à chaque source d'aide des donateurs.	X	100	Le Projet de budget de l'Exécutif présente l'aide des donateurs pour les secteurs.
				b. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente toutes les sources individuelles d'aide des donateurs pour le secteur ou les dépenses spécifiques			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				du secteur associées à chaque source d'aide des donateurs.			
				c. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente au moins le montant total de l'aide des donateurs pour le secteur ou les dépenses totales du secteur associées à l'aide des donateurs.			
				d. Non, le Projet de budget de l'Exécutif ne présente la totalité de l'aide des donateurs pour le secteur, ni les dépenses totales des secteurs associées à l'aide des donateurs			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S4	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses selon une classification fonctionnelle (fonction de premier niveau) qui est conforme à la	Le rapport d'exécution budgétaire tel que présenté, respecte-t-il la classification fonctionnelle (les 10 divisions regroupant les différents secteurs et sous-secteurs de la vie administrative du pays)	L'article 14 du décret n°2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat, la classification fonctionnelle des administrations	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification fonctionnelle conforme à celle présentée à la fois dans le Projet de	X	100	Le rapport d'exécution du budget de l'Etat présente les dépenses ordinaires (fonctionnement des ministères et institutions de l'Etat), les dépenses

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
	classification fonctionnelle de premier niveau présentée dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget approuvé ?	adoptée dans le Budget général de l'Etat ?	publiques est une ventilation détaillée des dépenses par fonction ou par objectif socio-économique. Conformément aux normes internationales, les dépenses budgétaires sont regroupées en dix (10) divisions à savoir : * Services généraux des administrations publiques; * Défense; * Ordre et Sécurité publique; * Affaires économiques; * Protection de l'environnement; * Logements et équipements collectifs; * Santé; * Loisirs, Culture et Culte; * Enseignement; * Protection Sociale. Il est question ici	budget de l'exécutif et dans le Budget adopté.			d'investissement et celles des comptes d'affectation spéciale.
				b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification fonctionnelle conforme à celle présentée soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté. (Veuillez ajouter un commentaire concernant le document pour lequel la classification fonctionnelle est présentée.)			
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification fonctionnelle, mais n'est pas conforme à la classification présentée			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			d'apprécier si dans le Budget Général de l'Etat, les dépenses sont classées selon ces divisions	soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les dépenses selon une classification fonctionnelle.			
				e.Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S5	Le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présentent-ils les dépenses du secteur selon une classification sous-fonctionnelle (fonction de deuxième niveau) ?	Le Budget Général de l'Etat tel que présenté, respecte-t-il dans sa structuration, les subdivisions de chaque fonction en sous-fonction ?	L'annexe II3 du décret n°2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat, dénombre les sous-fonctions des administrations publiques comme suit en fonction des fonctions : * Services généraux des administrations publiques (08 sous-	a. Oui, le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présente(nt) les dépenses du secteur selon une classification sous-fonctionnelle. (Veuillez noter dans la zone de commentaires dans quel(s) document(s) la classification fonctionnelle de deuxième niveau est présentée.)	X	100	Le rapport de l'exécution de la Loi de Finances est présenté par classifications administrative et économique sur la base des prévisions annuelles.

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			fonctions) ; * Défense (05 sous fonctions) ; * Ordre et Sécurité publique (06 sous-fonctions); * Affaires économiques (09 sous-fonctions) ; * Protection de l'environnement (06 sous-fonctions) ; * Logements et équipements collectifs (06 sous-fonctions) ; * Santé (06 sous-fonctions) ; * Loisirs, Culture et Culte (06 sous-fonctions) ; * Enseignement (08 sous-fonctions) ; * Protection Sociale (09 sous-fonctions) Il est question ici d'apprécier si dans le Budget Général de l'Etat, les dépenses sont classées selon ces sous-divisions	b. Non, ni le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté ne présente(nt) les dépenses du secteur selon une classification sous-fonctionnelle.			
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
S6	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses selon une classification sous-fonctionnelle (fonction de deuxième) qui est conforme à la classification sous-fonctionnelle présentée dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté ?	Le Rapport d'exécution Budgétaire tel que présenté, respecte-t-il dans sa structuration, les subdivisions de chaque fonction en sous-fonction conformément au Budget Général de l'Etat ?	Au regard des explications fournies précédemment, il est question ici d'apprécier si les rapports d'exécution budgétaire rendent effectivement compte de ces dépenses classées selon ces sous-divisions	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses du secteur selon une classification sous-fonctionnelle conforme à celle présentée à la fois dans le Projet de budget de l'exécutif et dans le Budget adopté.	X	100	Le rapport présente la ventilation des dépenses, base engagement, par unité administrative et par nature économique.
				b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses du secteur selon une classification sous-fonctionnelle conforme à celle présentée soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté. (Veuillez noter dans la zone de commentaires dans quel document la classification sous-fonctionnelle est présentée.)			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification sous-fonctionnelle, mais n'est pas conforme à la classification présentée soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les dépenses du secteur selon une classification fonctionnelle.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S7	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses selon une classification administrative qui est conforme à la classification administrative	Le rapport d'exécution du Budget respecte-t-il dans sa structuration la classification administrative des dépenses telle que libellé dans la programmation du Budget Général de l'Etat ?	Il est question ici d'apprécier si les rapports d'exécution budgétaire rendent compte des dépenses selon la classification décrite en S11 au sujet de l'Article 12 du décret N°2014 794 portant	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification administrative qui est conforme à la classification administrative	X	100	Le rapport de l'exécution de la Loi de Finances se présente par classifications administrative et économique sur la base des prévisions annuelles.

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
	présentée dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget approuvé ?		Nomenclature Budgétaire au Bénin	présentée à la fois dans le Projet de budget de l'exécutif et le Budget approuvé.			
				b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification fonctionnelle conforme à celle présentée soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté. (Veuillez noter dans la zone de commentaires dans quel document la classification administrative est présentée.)			
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon une classification fonctionnelle, mais n'est pas conforme à la classification présentée soit dans le Projet de			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les dépenses selon une classification administrative.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S8	Le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présentent-ils les dépenses du secteur par programme ?	Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) du ministère considéré est-il structuré en programmes budgétaires ?	Dans l'espace UEMOA, les directives prévoient que les budgets des différents états soient présentés par programme. Ceci permet d'imputer à la dépense publique, des objectifs de résultats qui concourent à la mise en œuvre de chaque programme budgétaire. Il est question ici d'apprécier pour	a. Oui, le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présente(nt) les dépenses du secteur par programme. (Veuillez prendre note dans la zone des commentaires dans quel(s) document(s) les programmes sont présentés.)	X	100	Les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première en lien avec le secteur sont présentées dans le Projet de budget de l'exécutif mais elles ne le sont pas dans le rapport de fin d'année. DPPD et PAP.
				b. Non, ni le Projet de budget de l'exécutif ni le Budget adopté ne présente(nt) les dépenses du secteur par programme.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			chaque sectoriel considéré, si le budget est présenté clairement par programme budgétaire dont les objectifs et les résultats sont renseignés	c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S9	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses du secteur selon un programme qui est conforme aux programmes sectoriels présentés dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou dans le Budget adopté ?	Le Rapport Annuel de Performance du Ministère considéré reprends-t-il les différents programmes budgétaires planifiés dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et mis en œuvre au niveau de ce ministère ?	En début de gestion, un budget (CDMT et DPPD) est élaboré pour cadrer et orienter les actions et les dépenses. Mais en fin de gestion, un rapport (RaNAP, RAP) est élaboré pour rendre compte de la gestion. Il s'agit donc ici d'apprécier le contenu des rapports de gestion pour s'assurer que dans leur structuration, la reddition de compte est faite conformément à la structure programmatique du Budget	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses du secteur selon un programme qui est conforme aux programmes sectoriels présentés à la fois dans le Projet de budget de l'exécutif et dans le Budget adopté.		0	Le Rapport de fin d'année ne présente pas les dépenses du secteur par programme.
				b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses du secteur selon un programme qui est conforme aux programmes sectoriels présentés soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				Budget adopté. (Veuillez noter dans la zone des commentaires dans quel document les programmes sont présentés.)			
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses selon un programme, mais n'est pas conforme aux programmes présentés soit dans le Projet de budget de l'exécutif ou dans le Budget adopté.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les dépenses du secteur par programme.	X		
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
S10	Le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présentent-ils les dépenses du secteur selon une classification administrative ou programmatique, en présentant les détails du deuxième niveau hiérarchique de la classification ?	Le Rapport d'exécution du Budget Général de l'Etat est -il conçu de sorte à faire clairement ressortir les dépenses à exécuter par chaque ministère au cours de l'année (Classification administrative de premier niveau) ainsi que les dépenses à exécuter par les différentes directions du ministère au cours de l'année (Classification administrative de deuxième niveau)?	Aux termes de l'Article 12 du décret N°2014 794 portant Nomenclature Budgétaire au Bénin, la classification administrative a pour objet, de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de service chargés de leur exécution. Elle permet d'identifier la hiérarchie du service chargé de l'exécution de la dépense et de préciser son degré d'autonomie ainsi que sa situation géographique. Elle dépend de l'organisation administrative des Ministères ou institutions de l'Etat. L'article 13 du même décret précise que cette classification administrative comprend deux (02) niveaux et es codifié	a. Oui, le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présente(nt) les dépenses du secteur selon une classification administrative ou programmatique, en présentant les détails du deuxième niveau hiérarchique de la classification. (Veuillez noter dans la zone des commentaires le document et le type de classification).	X	Oui :100	Le rapport de fin (Rapex) présente la classification administrative
				b. Non, ni le Projet de budget de l'exécutif ni le Budget adopté ne présente(nt) les dépenses ce niveau de détail.			
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			sur 21 caractères : Le premier niveau codifié en 3 caractères (session) identifie les Ministères et Institutions; Le deuxième niveau codifié en 18 caractères (chapitre) représente les services ou groupes de services				
S11	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses du secteur selon une classification administrative ou programmatique, indiquant les détails du deuxième niveau hiérarchique de la classification ?	Le Rapport d'exécution du Budget élaboré par le MEF rend-t-il clairement compte des dépenses de chacun des ministères considérés ainsi que des dépenses de chacune des différentes directions et structures qui composent le ministère ?	Si la classification administrative des dépenses est respectée conformément au décret N° 2014 - 794 Cité haut, il est question ici de s'assurer que les différents rapports de fin de gestion rendent compte de l'exécution budgétaire selon suivant la classification	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses du secteur selon une classification administrative ou programmatique, en présentant les détails du deuxième niveau hiérarchique de la classification (veuillez noter dans la zone de commentaire de quel document et type de classification il s'agit).	X	100	Le rapport (rapex) de fin d'année (rapex) présente une classification administrative et programmatique. Aussi, il présente les dépenses, par secteur et axe de la politique sociale.

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			administrative tel que budgétisée et suivant les deux niveaux que comprend cette classification administrative	b.Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas ce niveau de détail.			
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S12	Le Projet de budget de l'Exécutif présente-t-il une classification économique pour les dépenses du secteur (organisées par classification fonctionnelle, classification administrative ou par programme) ?	Le Budget Général de l'Etat dans sa nomenclature présente-t-il pour chaque type de classification donnée, dans un ministère considéré, les codes des dépenses par nature, paragraphe et ligne permettant de reconstituer leur nature économique (Dépenses de personnel, Dépenses d'Achat de Biens et Services, Dépenses de Transferts, Dépenses d'Investissements ...) ?	L'article 16 du décret n°2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat dit de la classification économique des dépenses que la classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable de l'Etat. Il distingue à ce niveau trois (03) niveaux de codification permettant d'identifier les dépenses par nature économique à savoir	a. Le Projet de budget de l'Exécutif présente une classification économique pour les dépenses du secteur. (Veuillez noter dans la zone des commentaires laquelle classification présente les dépenses sectorielles par catégorie économique - fonctionnelle, administrative ou programmatique.)	X	100	Le Projet de budget de l'Exécutif présente également une classification économique pour les dépenses du secteur (organisées par classification fonctionnelle, classification administrative ou par programme)
				b. Non, le Projet de budget de l'exécutif ne présente pas de classification économique pour les dépenses du secteur.			
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			: L'article (catégorie économique de la dépense, les 2 premiers caractères) Le paragraphe (subdivision de l'article précisant la nature de la dépense, les 3 premiers caractères dont 2 de l'article) La ligne ou rubrique (4 caractères dont les 3 premiers du paragraphe)				
S13	Le Projet de budget de l'exécutif présente-t-il une répartition géographique des dépenses du secteur (organisées par classification fonctionnelle, classification administrative ou par programme) ? (Aux fins de cette question, les dépenses du secteur doivent inclure des dépenses qui ne	Outre les transferts aux communes, dans le projet de Budget Général de l'Etat , et suivant la nomenclature budgétaire en vigueur au Bénin, est-il possible de lire le budget affecté à chaque commune ?	Il s'agit ici d'apprécier si le budget général de l'Etat présente dans sa nomenclature une classification qui se base sur la répartition par zone géographique	a. Oui, le Projet de budget de l'exécutif présente une distribution géographique des dépenses du secteur (Veuillez noter dans la zone des commentaires laquelle classification présente les dépenses sectorielles par catégorie économique - fonctionnelle, administrative ou programmatique.)	X	100	Destinées aux besoins/priorités des populations et pour la mise en place des infrastructures sociocommunautaires dans toutes les collectivités du Bénin, les ressources transférées aux Communes par le

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
	se limitent pas aux transferts intergouvernementaux.)			b. Non, le Projet de budget de l'exécutif ne présente pas une distribution géographique des dépenses du secteur			canal du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC). Les ressources du FADeC sont dominées par les ressources non affectées et sont exécutées par le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL).
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.	x		
S14	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les transferts intergouvernementaux du secteur ?	Le Rapport d'Exécution du Budget d'une année budgétaire considérée, rends-t-il compte des arrêtés de transfert de ressources aux communes et des réalisations faites par chaque commune à cet effet pour le compte d'un ministère considéré ?	Il s'agit ici d'apprécier si en fin de gestion, les différents documents de reddition de compte font mention de la gestion faite des ressources transférées aux communes	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les transferts intergouvernementaux au secteur, avec des détails montrant tous les transferts individuels à toutes les unités des administrations infranationales à tous les niveaux des administrations infranationales.		0	Le rapport de performance du Ministère n'est pas élaboré pour que nous apprécions si les transferts vers les communes sont présentés. Néanmoins, les rapports de performance des antérieurs (2018) présentaient les transferts vers les communes.

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les transferts intergouvernementaux au secteur, avec des détails montrant les transferts vers au moins tous les niveaux des administrations infranationales.			
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente au moins la totalité des transferts intergouvernementaux au secteur.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas la totalité des transferts intergouvernementaux au secteur.	X		
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
S15	Le Projet de budget exécutif présente-t-il les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur ?	Le Budget Classique du Ministère considéré présente-t-il pour l'année considérée, les prévisions de dépenses par structures administratives (Direction, Projet, et Organisme) dudit ministère ?	L'article 12 du décret 2014 - 794 stipule que la classification administrative a pour objet de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur exécution. Elle permet d'identifier la hiérarchie du service chargé de l'exécution de la dépense et de préciser son degré d'autonomie ainsi que sa situation géographique. Elle dépend de l'organisation administrative des départements ministériels ou des institutions constitutionnelles	a. Oui, le Projet de budget exécutif présente les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur. (Veuillez noter dans la zone de commentaires le type d'établissements et indiquer s'ils sont primaires, secondaires ou tertiaires.)	X	100	Les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur sont présentées dans le Projet de budget de l'exécutif.
				b. Non, le Projet de budget exécutif ne présente pas les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur.			
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S16	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses pour chaque unité de	Le Rapport Annuel de Performances du Ministère considéré rend-t-il compte pour l'année considérée, des dépenses effectuées et des	Se basant sur les éléments d'explication fournis par l'article 12 précité, il est question ici de s'assurer que les	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les dépenses pour chaque unité de prestation de		0	Le rapport de performance du Ministère n'est pas élaboré pour que nous apprécions si les transferts vers les

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
	prestation de services de première ligne du secteur ?	réalisations faites par structures administratives (Direction, Projet, et Organisme) dudit ministère ?	différents rapports d'exécution budgétaire reprennent les éléments de classification administrative précités et en rendent compte	services de première ligne du secteur (Veuillez noter dans la zone de commentaires le type d'établissements et indiquer s'ils sont primaires, secondaires ou tertiaires.)			communes sont présentés. Néanmoins, les rapports de performance des antérieurs (2018) présentaient les transferts vers les communes.
				b. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur.	X		
				c. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S17	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les différences entre les estimations originales des transferts vers les entreprises publiques du secteur et les résultats réels ?	Pour un ministère considéré, le Rapport Annuel de Performance fait -il mention des écarts entre les prévisions de transferts et les réalisations de transfert vers les différentes entités ?	Le Budget général de chaque ministère comporte essentiellement deux grandes rubriques de dépenses à savoir, les dépenses ordinaires (Fonctionnement) et les dépenses en Capital (Investissement)	a. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les différences entre toutes les estimations originales des transferts vers les entreprises publiques du secteur et les résultats réels, ainsi qu'une discussion narrative.		0	Le rapport de performance du Ministère n'est pas élaboré pour que nous apprécions si les transferts vers les communes sont présentés. Néanmoins, les rapports de performance des antérieurs (2018)

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			Les dépenses de fonctionnement sont sériées en trois sous-rubriques à savoir, les Dépenses de Personnel, les Achats de Biens et Service et les Dépenses de Transfert. Il s'agit ici donc d'apprécier en fin de gestion si le rapports d'exécution présentent clairement les écarts entre les dépenses de transfert prévus au budget et les transfert réellement effectués et décrivent l'usage fait de ces transferts	b. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les différences entre toutes les estimations originales des transferts vers les entreprises publiques du secteur et les résultats réels, mais une discussion narrative n'est pas incluse.			présentaient les transferts vers les communes.
				c. Oui, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente les différences entre certaines, mais pas toutes, estimations originales des transferts vers les entreprises publiques du secteur et les résultats réels.			
				d. Non, le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) ne présente pas les différences entre les estimations originales des transferts vers des entreprises	X		

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				publiques du secteur et les résultats réels.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S18	Le Projet de budget de l'exécutif présente-t-il un exposé expliquant les objectifs des dépenses du secteur et indique-t-il les dépenses associées à la réalisation de ces objectifs ?	Le Document de Programmation Pluriannuel, des Dépenses qui tient lieu de document Budget aire pour le secteur considéré dans sa logique d'intervention détaille-t-il clairement le lien objectifs-interventions-moyens ?	L'article 6 du décret 2014 -794 stipule que la mission est une division du budget de l'Etat, regroupant un ensemble de programmes ou de dotations concourant à la mise en œuvre d'une même politique publique. Ceci indique qu'au budget, doit être assignés des objectifs de dépenses. Il est donc question ici d'apprécier à travers les lignes du budget si ces objectifs de dépenses sont effectifs	a. Oui, le Projet de budget de l'exécutif présente un exposé des objectifs des dépenses du secteur et précise les dépenses associées à l'atteinte de chaque objectif.	X	100	Le Projet de budget de l'exécutif et le rapport de fin d'année présentent les dépenses du secteur par programme, expliquent à travers un exposé les objectifs des dépenses du secteur et indiquent les dépenses associées à la réalisation de ces objectifs.
				b. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente un exposé expliquant les objectifs des dépenses du secteur et montre de façon générale comment les dépenses sont alignées sur la réalisation de ces objectifs.			
				c. Oui, le Projet de budget de l'Exécutif présente un exposé expliquant les objectifs des dépenses du secteur, mais ne montre pas comment les			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
				dépenses sont associées à l'atteinte des objectifs.			
				d. Non, le Projet de budget de l'exécutif ne présente pas d'exposé expliquant les objectifs des dépenses du secteur.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
S19	Les dépenses infranationales dans le secteur (y compris les dépenses financées par les recettes provenant de sources propres) sont-elles indiquées dans les documents d'élaboration du budget de l'administration centrale (Projet de budget de l'exécutif ou Budget adopté) ou dans les documents d'exécution du budget (Rapports en cours d'année ou Rapport de fin d'année) ?	Les ressources à transférer aux communes dans le budget du ministère sectoriel considéré quelles qu'en soient les sources, sont-t-elles clairement mentionnées dans ledit budget ? Les rapports d'exécution budgétaire (Rapport Annuel de Performance) dudit ministère en rendent-ils compte ?	Le Budget général de chaque ministère comporte essentiellement deux grandes rubriques de dépenses à savoir, les dépenses ordinaires (Fonctionnement) et les dépenses en Capital (Investissement) Selon leurs natures, les transferts de ressources aux communes sont soit inscrits dans le Fonctionnement ou dans les Investissements du Ministère considéré	a. Oui, les dépenses infranationales du secteur pour tous les niveaux de l'administration infranationale sont incluses dans au moins un document d'élaboration du budget de l'administration centrale et au moins un document d'exécution du budget.	X	100	
				b. Oui, les dépenses infranationales du secteur pour certains (mais pas tous) niveaux de gouvernement infranational sont incluses dans au moins			Les transferts vers les communes sont présentés dans les projets et budget voté.

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			Il s'agit ici donc d'apprécier à travers le budget d'un ministère si les transferts de ressources aux communes dans ce secteur précis sont clairement inscrits dans l'une des deux grandes rubriques du budget de ce ministère considéré	un document d'élaboration du budget du gouvernement central et au moins un document d'exécution du budget.			
				c. Oui, les dépenses infranationales du secteur pour certains (mais pas tous) niveaux de gouvernement infranational sont incluses dans au moins un document d'élaboration ou d'exécution du budget du gouvernement central.			
				d. Non, les dépenses infranationales du secteur ne sont présentées dans aucun document d'élaboration ou d'exécution du budget du gouvernement central.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
S20	Le gouvernement central rend-il public sur un site web ou un portail au moins l'un des documents budgétaires clés (Projet de budget de l'exécutif, Budget adopté, Rapports en cours d'année ou Rapports de fin d'année) préparés par les gouvernements infranationaux ?	Est-ce que le gouvernement, avant le vote du budget à l'Assemblée publie sur un site web accessible au public le projet de budget ? Une fois ce budget voté par l'assemblée, fait-il l'objet de publication sur site web également ? A la fin de l'exécution du budget, les rapports d'exécution budgétaires sont-ils également publiés sur site web accessible au public ?	En matière de transparence budgétaire, un point d'honneur doit être mis à la mise à disposition du public, des documents budgétaires qui doivent (Projet de Budget Général de l'Etat, Document de Programmation de l'Exécution Budgétaire, Budget des Communes, Rapports en cours d'année ou Rapports d'Exécution Budgétaire ...) afin que les administrés se fassent leur opinion et leurs appréciation sur les orientations et les priorités et puissent valablement participer aux débats d'orientation budgétaire. Le canal le plus approprié aujourd'hui outre les	a. Oui, le gouvernement central met à disposition au moins un des documents budgétaires clés de toutes les unités du gouvernement infranational à tous les niveaux du gouvernement infranational.	X	100	Le gouvernement rend public sur le portail web de la Direction Générale du Budget www.budgetbenin.bj les documents budgétaires clés mais certaines de ces informations.
				b. Oui, le gouvernement central met à disposition au moins un des documents budgétaires clés de toutes les unités du gouvernement infranational à certains (mais pas tous) niveaux du gouvernement infranational.			
				c. Oui, le gouvernement central met à disposition au moins un des documents budgétaires clés de certaines (mais pas toutes) unités du gouvernement infranational.			

Indicateurs d'évaluation	Cadre du module sectoriel EBO	Traduction de l'indicateur	Compréhension de l'Indicateur	Réponses/Modalités possibles	Cases à cocher	Résultats d'Analyse générés	Commentaires
			séances publiques, est la publication à temps des données et documents sur les plateformes et sites d'information; il s'agit donc ici d'apprécier si le gouvernement a satisfait à cette exigence par rapport aux documents nationaux et aux documents des Collectivités locales (Mairies, Communes)	d. Non, le gouvernement central ne met à disposition aucun des documents budgétaires clés préparés par les gouvernements infranationaux.			
				e. Sans objet, autre ou ne participant pas.			
Veuillez ajouter les 23 questions Q							
Totaux des scores							

2- L'analyse du niveau de transparence des données budgétaires du secteur de la santé et celles liées à la PF ;

3- L'évaluation de la transparence budgétaire au niveau du secteur de la santé a donné les résultats suivants :

Tableau d'appréciation des notes

A =100	B=67	C=33	D et E=0	Oui (A) / Partiel (BetC) / Non (DetE)

N°	THEMES	SCORE
1	Le projet de budget de l'Exécutif présente-t-il des recettes affectées au secteur et/ou les dépenses du secteur associées à ces recettes affectées?	NON
2	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les recettes affectées au secteur et/ou les dépenses du secteur associées à ces recettes affectées ?	NON
3	Le Projet de budget de l'Exécutif présente-t-il l'aide des donateurs pour le secteur et/ou les dépenses du secteur associées à cette aide des donateurs ?	OUI
4	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses selon une classification fonctionnelle (fonction de premier niveau) qui est conforme à la classification fonctionnelle de premier niveau présentée dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget approuvé ?	OUI
5	Le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présentent-ils les dépenses du secteur selon une classification sous-fonctionnelle (fonction de deuxième niveau) ?	OUI
6	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses selon une classification sous-fonctionnelle (fonction de deuxième) qui est conforme à la classification sous-fonctionnelle présentée dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté ?	OUI
7	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses selon une classification administrative qui est conforme à la classification administrative présentée dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget approuvé ?	OUI
8	Le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présentent-ils les dépenses du secteur par programme ?	OUI
9	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses du secteur selon un programme qui est conforme aux programmes sectoriels présentés dans le Projet de budget de l'exécutif et/ou dans le Budget adopté ?	NON
10	Le Projet de budget de l'exécutif et/ou le Budget adopté présentent-ils les dépenses du secteur selon une classification administrative ou programmatique, en présentant les détails du deuxième niveau hiérarchique de la classification ?	Oui

11	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses du secteur selon une classification administrative ou programmatique, indiquant les détails du deuxième niveau hiérarchique de la classification ?	NON
12	Le Projet de budget de l'Exécutif présente-t-il une classification économique pour les dépenses du secteur (organisées par classification fonctionnelle, classification administrative ou par programme) ?	OUI
13	Le Projet de budget de l'exécutif présente-t-il une répartition géographique des dépenses du secteur (organisées par classification fonctionnelle, classification administrative ou par programme) ? (Aux fins de cette question, les dépenses du secteur doivent inclure des dépenses qui ne se limitent pas aux transferts intergouvernementaux.)	OUI
14	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les transferts intergouvernementaux du secteur ?	NON
15	Le Projet de budget exécutif présente-t-il les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur ?	OUI
16	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les dépenses pour chaque unité de prestation de services de première ligne du secteur ?	NON
17	Le Rapport de fin d'année (ou le dernier Rapport en cours d'année) présente-t-il les différences entre les estimations originales des transferts vers les entreprises publiques du secteur et les résultats réels ?	NON
18	Le Projet de budget de l'exécutif présente-t-il un exposé expliquant les objectifs des dépenses du secteur et indique-t-il les dépenses associées à la réalisation de ces objectifs ?	OUI
19	Les dépenses infranationales dans le secteur (y compris les dépenses financées par les recettes provenant de sources propres) sont-elles indiquées dans les documents d'élaboration du budget de l'administration centrale (Projet de budget de l'exécutif ou Budget adopté) ou dans les documents d'exécution du budget (Rapports en cours d'année ou Rapport de fin d'année) ?	OUI
20	Le gouvernement central rend-il public sur un site web ou un portail au moins l'un des documents budgétaires clés (Projet de budget de l'exécutif, Budget adopté, Rapports en cours d'année ou Rapports de fin d'année) préparés par les gouvernements infranationaux ?	OUI

4- Analyse des résultats de l'évaluation de la transparence budgétaire du MS et liée à la PF est disponible.

Les résultats de l'évaluation de la transparence budgétaire du MS démontrent l'effort de transparence qui est fait dans le secteur par les acteurs. En effet, sur les vingt thèmes évalués, treize (13) sont entièrement ouverts, il s'agit spécifiquement de S3, S4, S5, S6, S7, S8, S10, S12, S13, S15, S18, S19, S20. Ainsi, le programme de reproduction est entièrement ouvert par ricochet la PF, et sept (07) thèmes « Non ». Au regard de ces résultats, le programme de la reproduction est partiellement ouvert.

3- ZOOM sur la transparence budgétaire

Pour PAI, la transparence budgétaire revient à ce que les documents budgétaires du Gouvernement soient exhaustifs, publiés dans un délai convenable et accessibles au public gratuitement sur les sites

Internet du Gouvernement. Ainsi pour analyser la transparence budgétaire, il faut tenir des critère (couleur) ci-après :
Couleur rouge quand les données sont non produites,
Couleur orange quand les données sont produites à des fins internes / réservé à l'usage interne
Couleur jaune quand les données sont disponibles uniquement sur demande ou publiées sur un site Web non gouvernemental
Couleur vert quand les données sont disponibles sur un site Web du gouvernement et accessible à tous.
Ainsi sur la base du score du Ministère de la Santé, nous pouvons conclure que la transparence de ce secteur est de couleur jaune et donc il reste beaucoup d'actions des OSC pour une transparence budgétaire effective.

5- RECOMMANDATIONS

Au regard de ces scores suite à l'évaluation des indicateurs de transparence budgétaire du secteur de la santé, il s'avère nécessaire d'apporter des améliorations aux pratiques dans le secteur pour une ouverture budgétaire, les recommandations ci-après sont formulées à l'endroit des autorités gouvernementales et OSC :

- Actualiser régulièrement le site du Ministère de la santé ;
- Elaborer et publier sur le site du Ministère les rapports de performance du secteur de la gestion passée ;
- Faire ressortir dans le rapport d'exécution du budget du Ministère de la Santé le détail de l'ensemble des ressources décaissées et dépensées sur la PF au cours de la période couverte par le rapport ;
- Rendre accessibles au public les données relatives aux décaissements et aux dépenses liées à la PF en les mettant sur le site du Ministère de la Santé.
- Publier sur le site du Ministère de la Santé les PITA et les Tableaux d'acquisition des contraceptifs afin de les rendre accessibles au public.

Conclusion

Le module sectoriel de transparence budgétaire contient des indicateurs spécifiques dont leur évaluation est fortement liée aux exigences de la législation financière en vigueur au Bénin. Cette évaluation permet d'apporter des améliorations spécifiques au secteur de la santé. Ainsi, les réformes entreprises par le Gouvernement en matière de finances publiques participent efficacement à la transparence budgétaire. Toutefois dans des efforts restent à faire pour ce qui concerne la présentation des rapports de fin d'année qui doivent tenir compte de différences entre les estimations originales des transferts vers les entreprises publiques du secteur, les transferts intergouvernementaux du secteur et la présentation des recettes affectées au secteur.